

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 MARS 2024 - VOTE DES BUDGETS**

- **Attribution de la prime pouvoir d'achat.**  
Selon les critères de salaire annuels, les montants peuvent varier du maxi de 800 € pour les salaires inférieurs à 23 700 € à 300 € pour les salaires plus élevés jusqu'à 39 000 €. Au-delà aucune attribution possible. Critères auxquels on ne peut pas déroger.  
Après avis favorable du conseil municipal de février 2024 et après l'accord du CDG, entériner par délibération l'attribution de la prime à hauteur de 100 % selon les critères obligatoires.  
Délibération. **Vote : Unanimité**
  
- **Amortissements sur 1 an des travaux 2023 pour l'éclairage public (SDE22).** Montant : 1 080,67 €.  
Délibération. **Vote : Unanimité**
  
- **Amortissement sur 15 ans de la part communale d'investissement de la GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines).**  
Délibération pour amortissement de l'attribution de compensation GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) versée à LTC annuellement.  
Montant de l'A.C. 1 578 € Amortissement sur 15 ans soit 105,20 € sur 2024.  
Délibération. **Vote : Unanimité**
  
- **Vote des taux d'imposition 2024 des taxes communales.**  
Maintien des taux sur 2024 :  
Taxe foncière bâtie : **36,89 %** Produit assuré : 155 823 €  
Taxe foncière non bâties : **63,16 %** Produit assuré : 56 023 €  
Taxe d'habitation : **14,28 %** Produit assuré : 26 775 €  
**Total des produits assurés pour 2024 sans augmentation des taux : 238 621 €. Soit 5,4 % de plus que 2023**  
Délibération. **Vote : Unanimité**
  
- **Délibération pour subvention du budget communal au budget commerce.**  
Montant de la subvention d'équilibre au budget commerce : 11 770,72 €  
Délibération. **Vote : Unanimité**

### **● BUDGET COMMUNE**

- **Vote du compte administratif. Commune.**  
Présentation du C. A. de la commune.  
Il fait ressortir un excédent de clôture de fonctionnement : 135 907,26 €  
et 165 523,33 € en investissement.  
Ce résultat, très positif, confirme la gestion au plus juste des finances communales.  
Délibération. **Vote : Unanimité**
  
- **Approbation du compte de gestion du trésorier. Commune.**  
Le compte de gestion est en totale adéquation avec le compte administratif.  
Délibération. **Vote : Unanimité**

- **Vote du budget primitif. Commune.**

Présentation du Budget primitif de la commune.

Le budget primitif 2024 de la commune s'équilibre à hauteur de 595 574,59 € en fonctionnement et 309 203,26 € en investissement.

Soit un budget global de 904 777,85 €

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **Vote de l'affectation de résultat Commune : 85 907,26 € (virement à la section investissement)**

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **BUDGET COMMERCE**

- **Vote du compte administratif. Commerce.**

Présentation du C. A. du commerce.

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **Approbation du compte de gestion du trésorier. Commerce.**

Le compte de gestion est en totale adéquation avec le compte administratif.

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **Vote du budget primitif. Commerce.**

Présentation du Budget primitif du commerce. Le budget primitif 2024 du commerce s'équilibre à hauteur de 24 436,72 € en fonctionnement et 28 097,67 € en investissement. Budget global : 52 534,39€.

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **Vote de l'affectation de résultat Commerce : 8 570,95 €**

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **Proposition d'installation d'une machine à pain.**

La boulangerie du Vieux Marché (Mr Le Houérou) propose d'installer un distributeur automatique de pain en lieu et place de l'ancien qui n'est plus approvisionné depuis plus d'un an. Proposition de convention d'installation comme précédemment et proposition de soutien de la commune à hauteur de 130 € par mois (environ 25 % du coût de location).

Autoriser le Maire à signer la convention.

**Délibération.**

**Vote : Unanimité**

- **Motion de soutien aux écoles menacées de fermeture.**

Le projet de carte scolaire du département des Côtes d'Armor prévoit pour la rentrée prochaine la fermeture de plus de 40 classes dans nos communes.

Il est proposé au Conseil municipal de :

CONTESTER le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction Académique de Saint-Brieuc,

APPORTER son soutien au collectif 45 classes,

DEMANDER l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

PRÉCISER que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

**Adoption de la motion.**

**Vote : Unanimité**

## Questions diverses.

- **Délibération pour dérogation à la règle d'amortissement au prorata temporis en conformité avec la compta M57**  
Délibération. Vote : Unanimité

### Pour info :

- **Changement des extincteurs à la salle Steredenn (Sté ASI)**  
1 306,96 € TTC. (Fonctionnement)
- **Changement de la centrale incendie à la salle Steredenn (Sté ASI)**  
1 243 € TTC. (Fonctionnement)
- **Changement de la téléphonie à la Mairie. Contrat Orange. Matériel en location. Mêmes bases que le contrat précédent.**
- **Bilan des élagages communaux à ce jour : 7 692 €.**
- **Voirie : Empierrements de chemins d'accès riverains (route de Saint Carré + rue du Penquer St Carré) Devis en cours (fonctionnement).**
- **L'augmentation énorme de la circulation sur la commune de Lanvellec due aux travaux d'assainissements sur la Commune de Saint Michel en Grève impacte très fortement la vie sur la partie agglomération du bourg. L'inconscience et l'imbécilité de nombreux conducteurs traversant le bourg à grande vitesse représentent un danger réel pour les riverains et nos enfants. J'ai soumis au Conseil Départemental la possibilité d'installation de chicanes provisoires durant les travaux. A priori, fin de non-recevoir !**